

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260626-D20260626_02041-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26/06/2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 26 DU MOIS DE JUIN, À VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DUMENT CONVOQUÉ LE 22 JUIN 2026, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOËL MATHIVET

ÉLU (15 mars 2026)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
BOURLON Florence	Conseillère municipale				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
DOTHEE Rachel	Conseillère municipale				
DUCEPT Johann	Conseiller municipal				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	2ème adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				Pouvoir à Laurence BRUSSEAU
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	1 ^{er} adjoint				
MORIN FERCHAUD Manuel	Conseiller municipal				
PELTIER Cyrille	3ème adjoint				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	12	1	2	1

D2026 06 26_02 041

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2026-2027

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2026 06 26_02 041

Page 1 | 4

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260626-D20260626_02041-DE



VU

Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29, Le code de l'éducation, notamment les articles L 521-1, L 551-1 et D 521-1 à D 521-13

Si les communes fixent librement les tarifs de leurs services publics, les différentes possibilités de tarification restent toutefois soumises à quelques principes fondamentaux.

Tout d'abord, le pouvoir de fixer les tarifs revient au conseil municipal. Il peut cependant déléguer ce pouvoir au maire concernant la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (article [L. 2122-22](#) CGCT).

Dans le cas d'un EPCI, la compétence de l'assemblée communautaire est exclusive ([avis CE, 1er décembre 2003, n° 258616](#))

Le principe de non rétroactivité s'applique ; même si une commune décide d'adapter un tarif en cours d'année pour le mettre en conformité avec la loi, celui-ci ne saurait s'appliquer rétroactivement à compter du 1er janvier de l'année en cours ([CE, 25 juin 2003, Commune des Contamines-Montjoie](#)).

Un tarif ne saurait être supérieur au coût de revient du service. En effet, un service public n'a pas vocation à dégager des bénéfices.

Il est possible de moduler les tarifs suivant les usagers. Cette possibilité doit être appréciée au regard du principe d'égalité des usagers, c'est-à-dire qu'il faut des différences de situations objectives entre les usagers ou qu'une nécessité d'intérêt général le justifie.

La reconnaissance d'une nécessité d'intérêt général permet d'accorder des tarifs préférentiels aux familles à revenus modestes, en vue de permettre le plus large accès aux services publics.

En matière de fixation et de gestion des tarifs communaux, plusieurs paramètres doivent être pris en compte.

En 1983, au moment où entraient en vigueur les lois de décentralisation, une étude sur la tarification des services publics locaux indiquait les principaux objectifs que pouvait rechercher une politique de tarification.

On retiendra de la démarche cinq objectifs :

- l'allocation optimale des ressources (effectuer des dépenses et en retour prélever des impôts par exemple) ;
- l'équilibre financier et la recherche d'une vérité des prix (recherche d'un véritable équilibre avec le prix du service) ;
- le contrôle du mode de financement des services (contrôle du préfet et des services fiscaux opérés sur les collectivités locales) ;
- la réalisation d'objectifs sociaux (recherche d'une tarification à caractère social) ;
- un rôle incitatif, ou pédagogique (rôle incitatif destiné à faire consommer les services publics locaux (services culturels ou sportifs, par exemple).

Il existe des services publics dits obligatoires (le service des pompes funèbres, l'assainissement, la lutte contre l'incendie et la gestion des déchets des ménages), pour lesquels les dépenses sont obligatoires. Tous les autres services publics sont facultatifs. Ils ne peuvent être créés que s'ils ne portent pas atteinte au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, sauf carence de l'initiative privée.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260626-D20260626_02041-DE



CONSIDÉRANT

La nécessité de revoir les tarifs.

Pour rappel les tarifs en place sont :

Catégorie	Tarifs 2025-2026
<u>Enfant régulier (abonnement à l'année)</u> 1, 2, 3 ou 4 jours identiques par semaine	4,65 € / repas
<u>Adulte régulier (abonnement à l'année)</u>	5,65 € / repas
<u>Occasionnel et ponctuel</u>	6,15 € / repas

Considérant le bilan financier 2025 :

BILAN FINANCIER - SERVICE RESTAURATION - ANNEE 2025			
Art.	Détail	Bilan	
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
6011	Eau et assainissement	1 830,55	
6042	Achats de prestations de services	36 908,16	
60612	Electricité	7 217,23	
60621	Gaz	2 563,15	
60623	Alimentation	4 121,45	
60631	Fournitures d'entretien	1 788,54	
60632	Petit équipement	648,52	
60636	Vêtement de travail	537,13	
6064	Fournitures administratives	27,59	
61522	Entretien du bâtiment	2 512,15	
611	Contrat prestations de services	918,00	
6156	Maintenance (Réfrigérateur + extincteurs et alarmes incendie)	1 478,23	
6184	Versements à des organismes	233,34	
6228	Analyses laboratoire (surface/eau)	179,44	
627	Frais bancaires et assimilés (rejet prélèvement)		
6262	Téléphone	100,00	
637	Taxes Redevance OM	650,07	
Sous-total chapitre 011		61 713,55	
6218	Personnel extérieur (Multiservices)	-	
62-63-64	Salaires + charges patron.	39 471,17	
6475	Médecine du travail	46,00	
Sous-total chapitre 012		39 517,17	
6542	Pertes sur créances irrécouvrables	-	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-	
7067	Autres prestations de service (facturation des repas)		45 733,50
TOTAL		101 230,72	45 733,50
Participation budgétaire		55 497,22	
Nombre de repas facturés		9 264,00	
COÛT DU REPAS			10,93
Soit participation budgétaire par repas de			5,991
Dépenses	Pour mémoire :	4,65 €	Enfant régulier
Recettes	Tarifs actuels des repas	5,65 €	Adulte régulier
		6,15 €	Enfant/Adulte occasionnel

Considérant l'opportunité de réaliser une étude d'impact financier si plusieurs tranches sont instaurées sur le tarif régulier selon le quotient familial CAF.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260626-D20260626_02041-DE



PROPOSITION DU MAIRE :

-D'abroger la délibération **D2025_07_18_04_039** du 18 juillet 2025

-D'approuver les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 en tenant compte du quotient familial CAF pour le groupe Enfant régulier :

Groupe	Catégorie	Tarifs 2025-2026
Enfant Régulier (abonnement à l'année : 1,2, 3 ou 4 jours identiques par semaine)	<u>Enfant régulier Tranche 1 (de 0 à 1000 €)</u>	4,20 € / repas
	<u>Enfant régulier Tranche 2 (de 1001 à 1500 €)</u>	4,50 € / repas
	<u>Enfant régulier Tranche 3 (à partir de 1501 €)</u>	4,80 € / repas
Adulte régulier (abonnement à l'année : 1,2, 3 ou 4 jours identiques par semaine)	<u>Adulte régulier</u>	5,68 € / repas
Enfant ou adulte occasionnel et ponctuel	<u>Enfant ou adulte Occasionnel et ponctuel</u>	6,18 € / repas

RÉSULTAT DU VOTE

MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	1	13	2	11	11	0

Le Maire, Christine LELOT
Le 29/06/2026



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 29/06/2026

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
 - d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
 - d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.
- Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.
L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2026 06 26_02 041

Page 4 | 4